

**PROVINCE DE QUÉBEC**

35<sup>e</sup> LÉGISLATURE

2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 8 AVRIL 1997

---

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 8 avril 1997*

Aujourd'hui, à dix-sept heures seize minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 100 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives concernant la liste électorale permanente

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.